



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

RD 672 en traverse de la commune de WALBOURG - Transfert de voirie

Rapport n° CP/2016/83

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de transfert au profit de la voirie communale de WALBOURG de trois parcelles de terrain issues de l'ancienne RD 672.

Dans le cadre des régularisations foncières engagées entre le Département du Bas-Rhin et les communes et groupements de communes du département, il est proposé à la commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin d'autoriser le transfert de trois parcelles départementales constituant l'emprise de l'ancienne RD 672 (rue de la Gare) en traverse de la commune de WALBOURG qui ont perdu toute vocation départementale et qui de ce fait, pourraient être transférées à cette commune au titre de son domaine public.

La commune de WALBOURG, par délibération en date du 2 avril 2009, a délibéré favorablement sur le transfert de ces trois parcelles.

Les travaux de remise en état des chaussées, dont la consistance avait été définie en commun, ont été réalisés dans l'intervalle. La régularisation foncière peut dès lors être effectuée.

Le transfert de propriété est réalisé sans déclassement préalable, conformément aux dispositions de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Par ailleurs, ce transfert s'opérera sans paiement de prix.

Les parcelles à transférer sont les suivantes :

- Commune de WALBOURG parcelles cadastrées sous :
 - section 12 n° 11 avec 29,40 ares
 - section 12 n° 19 avec 20,38 ares
 - section 12 n° 24 avec 1,46 are

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le transfert, sans paiement de prix, des parcelles de terrain situées à WALBOURG, issues de l'ancienne RD 672, au profit de la commune de WALBOURG avec une surface totale de 51,24 ares (section 12 n° 11 avec 29,40 ares; n° 19 avec 20,38 ares et n° 24 avec 1,46 are).*

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY